



---

## Conseil Syndical du 6 Octobre 2009

*Étaient présents : MM. les Représentants des Communautés adhérentes, à savoir*

*Étaient présents : MM. les Représentants des Communautés adhérentes, à savoir*

<b>Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise</b>
---

M Ménager ; M Villerouge ; M Blaya ; Mme Izard ; M Sentenac ; M Durand ; M Pociello ; M Juncy ; Mme Sampéré ; M Ruiz ; M Santacatalina ; M Nérin ; M Géa ; Mme Montosson, M Roussouly ; Mme Peyrouzel ; M Fabre ; M Péréra, Mme Jourdet ; Mme Canet ; Mme Cathala, M Glémée M Lapeyre ; M Ortiz, M Lazes ; M Cribaillet ; M Vila ; Mme Fayret ; M Aldebert.
---

<b>Communauté de Communes du Canal du Midi en Minervois</b>
---

Mme Faure ; M Vié ; M Escola ; M Garcia ; Mme Vervaeren ; M Bourges , M Duchene, M Pla.
---

<b>Communauté de Communes des Corbières Méditerranée</b>
--

M Desmidt ; M Fauran Henri ; M Tarrus ; M Fauran Jean-Paul ; M Deslot ; M Tarantola ; M Théron. M Combes, M Pi. M Valéry.
---

<b>Procuration(s) :</b> Mme Gancia à Mme Jourdet – M Martin à M. Tarantola
--

<b>Absent(s) excusé(s) :</b> Mmes Costa, Batistella – Mrs Rivel, Calvet
---

**Membres du Comité : 66**  
**Nombre de délégués présents : 47**  
**Nombre de délégués représentés : 2**  
**Nombre de votants : 49**  
**Majorité : 25**

## **Ordre du jour :**

1. Compte rendu de la séance précédente
2. Compte rendu de l'activité du Bureau
3. Modification Comité syndical suite au renouvellement partiel des membres de la Communauté d'Agglomération "Le Grand Narbonne
4. Etude évolution SCoT : rendu, suite à donner et calendrier
5. « Volet Littoral »
  - a. Phase I (validation)
  - b. Phase II (calendrier)
  - c. Groupe de concertation,
6. Finances : Décisions modificatives
7. PNR de la Narbonnaise en Méditerranée
  - a. Renouvellement de la Charte
  - b. Convention de partenariat PNR/SYCOT

**M le Président** remercie les délégués syndicaux de leur présence.

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h15.

**Mme Sabine PEYROUZEL, Vice-Présidente**, est désignée Secrétaire de séance.

### **1. Compte rendu de la séance précédente (16 juin 2009)**

Le compte-rendu a été adressé aux délégués en même temps que la convocation.

En l'absence d'observation, le Président soumet le compte rendu au vote.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

### **2. Compte rendu de l'activité du Bureau**

**M. le Président** présente ce point de l'ordre du jour.

Depuis la précédente réunion du Comité, le Bureau du SyCoT s'est réuni :

- le 30 Juin 2009
- le 8 Septembre 2009

Parmi les nombreux dossiers examinés, trois sont plus particulièrement présentés au Comité :

#### a. Communication : Cahier d'application n°2

**Mme Lydie Faure, Vice-Présidente en charge de la Communication**, présente le cahier d'application n°2.

Ces cahiers sont conçus dans deux objectifs :

- le premier, faciliter, dans les projets des communes, la mise en œuvre du projet défini dans le SCoT.

- Le second, guider et aider les élus dans les « méandres » du droit de l'Urbanisme.

Ce cahier n°2 est consacré aux outils juridiques pour l'aménagement et l'urbanisation maîtrisée de la commune.

**M. le Président** précise que par ailleurs, le prochain Cahier sera livré à la fin du premier trimestre 2010 et sera consacré aux procédures d'acquisitions foncières (préemption et expropriation)

#### b. Conférence des Présidents du 10 Juillet

**M le Président** rend compte au Comité des débats qui se sont déroulés lors de la Conférence des Présidents, rassemblant les Présidents des trois Communautés et les Vice-Présidents du SyCoT.

En introduction, il précise que le SyCoT est la seule structure qui rassemble les trois Communautés de la grande narbonnaise.

Au delà de la question de l'évolution des missions du SyCoT (traité plus loin dans l'ordre du jour), la Conférence des Présidents a également donné son accord pour étudier **l'opportunité d'une étude sur la Ligne BIZE NARBONNE.**

L'objet de cette étude est double :

- restaurer l'exploitation touristique de cette ligne, suspendue depuis 2008
- Envisager les conditions d'une mise en place d'un service de transport de personne qui pourrait être une alternative à la route.

Le SyCoT effectue en ce moment le recensement des études existantes sur ce dossier et tente de rencontrer les partenaires.

#### c. Dossier d'urbanisme

**M le Président** cède la parole à Philippe DESLOT, Vice Président en charge de l'urbanisme sur le secteur du Sigeannais.

**M Philippe DESLOT** présente ce point à l'ordre du jour.

En premier lieu, il précise que le SyCoT a **examiné la compatibilité des PLU approuvés antérieurement au SCoT.**

Cet examen a été réalisé dans le cadre du partenariat avec la DDEA, approuvé par le Comité en Novembre 2008.

Ainsi, 7 communes étaient concernées par ce travail. Sur ces sept dossiers, à l'exception de quelques observations mineures, aucune incompatibilité de fond n'a été relevée.

En second lieu, le SyCoT a procédé à l'examen de la **compatibilité au SCoT des dossiers d'urbanismes en cours d'approbation.**

Il s'agissait de :

- Modification n°6 du POS de Port-la-nouvelle en vue d'aménager une partie du front de mer : avis favorable
- Modification n°2 du PLU de Leucate portant sur de nombreuses modifications mineures : avis favorable
- Modification n°2 du PLU de Saint Marcel en vue de la création d'un parc photovoltaïque : avis favorable après prise en compte des observations du SCoT.

- Modification n°1 du PLU de Gruissan en vue de permettre un réinvestissement urbain et une requalification urbaine au sein du vieux village et autour de la zone du port : avis favorable
- Modification n°2 du PLU de Gruissan, d'ouvrir à l'urbanisation une zone pré-identifiée dans le PLU et de permettre l'implantation d'une zone commerciale, résidentielle et hôtelière à hauteur du Quai de la Tramontane : avis favorable avec observations
- Modification n°1 de Portel visant à modifier le règlement de zonage d'un secteur ouvert à l'urbanisation et à faciliter l'urbanisation de secteurs préalablement identifiés pour cela dans le cadre du POS antérieur : avis favorable avec observations
- Révision n°4 de Treilles : réduction d'espace boisé classé et compensation par la création d'un nouvel EBC : avis favorable
- Modification et révision simplifiée de Fitou en vue de « redynamiser » le secteur des Cabanes et de « réaménager » la traversée de Fitou : avis favorable après prise en compte des observations du SCoT.
- Révision simplifiée POS Moussan afin de créer une ZAC sur un secteur de dent creuse au sein du tissu urbain et pavillonnaire : avis favorable après prise en compte des observations du SCoT

**M Philippe DESLOT** précise qu'il est nécessaire d'associer le SyCoT le plus en amont possible afin que ce dernier puisse apporter ses compétences et faire part de ses observations en préalable de la procédure d'examen de la compatibilité du document.

Cette démarche préalable facilite l'examen de la compatibilité au SCoT et lui « assure » un avis positif.

En l'absence de question, M le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **3. Modification Comité syndical suite au renouvellement partiel des membres de la Communauté d'Agglomération "Le Grand Narbonne"**

**M. le Président** présente ce point de l'ordre du jour.

Suite au décès de M Louis Molveau, le Conseil Municipal de Cuxac a procédé à la désignation des nouveaux représentants de la Commune auprès des structures intercommunales.

Conformément aux souhaits de la Commune, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération "Le Grand Narbonne" a notifié par délibération du 26 juin 2009 la modification partielle de ses représentants auprès du SyCoT.

Le Comité syndical de prendre acte de cette modification.

**Mme Laurens est désigné délégué syndical au SyCoT** en lieu et place de Mme POLI Yvonne

#### **4. Etude évolution SCoT : rendu, suite à donner et calendrier**

---

**M le Président** présente ce point à l'ordre du jour.

Il précise que la présentation de l'étude a déjà fait l'objet de trois réunions auprès des Communautés auxquelles l'ensemble des délégués syndicaux étaient conviés.

Il remercie d'ailleurs les délégués de leur mobilisation puisque ces trois réunions ont permis de rassembler près de 100 élus et que toutes les communes ont été représentées, preuve de l'intérêt suscité par cette démarche.

M. le Président précise que cette question constitue un point crucial pour l'évolution du SCoT.

En déterminant une direction pour l'évolution du SyCoT, cette assemblée déterminera la manière dont on répondra aux questions de l'urbanisme et de l'aménagement de notre territoire pour les années à venir.

M. le Président tient à fait part de l'avis du Bureau sur cette question.

Le SyCoT a permis d'élaborer ensemble un grand projet pour l'aménagement de notre territoire qu'il convient maintenant de mettre en œuvre.

Dans cette mise en œuvre, les communes et les EPCI ne sont pas tous égaux. Par exemple, 35 communes sur 40 ne disposent pas de service d'urbanisme alors même que le droit de l'urbanisme se complexifie de plus en plus.

Indirectement, les grandes communes sont également concernées par cette difficulté : chaque fois qu'un projet urbain échoue, c'est autant de pression foncière et démographique qui se reporte sur les « grandes » communes.

Pour faire face à ce défi, la seule solution est de « jouer collectif » en imaginant ensemble les moyens à mettre en œuvre pour que le droit de l'urbanisme redevienne un outil au service du projet des élus et non plus seulement une source de contentieux.

Les trois pistes étudiées vont toutes dans ce sens: le sens de la solidarité au bénéfice de toutes les communes et de l'efficacité au service du projet des élus.

C'est pourquoi aujourd'hui, à travers la délibération proposée, **M. le Président** et le Bureau soumet au Comité syndical trois points :

- Rejeter la piste « SyCoT, comme outil pour les opérations d'aménagement des Communes et des Communautés » puisqu'elle n'a pas semblé opportune aux élus

- Valider la piste « SyCoT, comme outil pour l'assistance aux Communes et aux Communautés pour l'élaboration des documents d'urbanisme » avec l'objectif de mettre en place de manière effective ce service, tel que décrit dans l'étude, d'ici le premier trimestre 2010.

- D'émettre un avis positif sur la piste « SyCoT, comme outil pour l'instruction des permis de Construire » et de solliciter, de la part de chaque Communauté, l'organisation d'un débat sur cette opportunité et la communication d'une position de principe d'ici Janvier 2010. La réponse apportée par chaque Communauté ressort d'un choix politique qui leur est propre et sur lequel le SyCoT n'a pas à se prononcer. En fonction des réponses obtenues, le Comité syndical se prononcera définitivement sur

l'opportunité de la mise en place de ce service au cours du premier semestre 2010.

**M Henri SANTACALINA** précise pour sa part que la Commune de Gruissan est favorable à l'AMO. En revanche, pour la question de l' « instruction des PC », au delà d'un accord de principe, mérite d'être encore débattue et la commune ne se prononcera qu'au vu des modalités précises de fonctionnement du service.

**M. SENTENAC** demande à M le Président si dans le cas de la mise en place d'un service AMO, les communes seront obligées d'adhérer.

**M. le Président** précise que ce service sera mis en place uniquement pour les communes « volontaires » sur la base d'une convention « projet par projet ». Ainsi, aucune commune n'est obligée d'avoir recours à ce service et pour celles qui y auront recours, elles peuvent décider, au cas par cas, des dossiers qu'elles souhaitent confier à l'AMO du SyCoT.

**Mme Solange IZARD** est favorable à l'AMO. Toutefois, elle reste très interrogative sur l'opportunité de la mise en place d'un service Instructeur, notamment du signe « positif » qu'il pourrait donner à la poursuite du désengagement de l'Etat. Ainsi, elle demande que le projet de délibération soit modifié pour ne faire apparaître que « la sollicitation du SyCoT auprès des Communautés pour organiser un débat sur la question au sein des Conseils Communautaires », sans faire apparaître un avis « préalable » du SyCoT.

Avec l'accord du Comité syndical, **M le Président** propose que le projet de délibération soit modifié en ce sens.

**M Gérard CRIBAILLET** se dit favorable au projet d'AMO et au projet « Instruction des PC ». Toutefois il s'interroge sur les modalités de transfert de personnels et de charges pour les communes qui disposent déjà en interne de ce service.

**M Valery BENOIT** fait part de son « inquiétude » quant à l'augmentation de charge que la mise en place d'un service « Instruction des PC au SyCoT » suppose. Il s'inquiète également, au vu du montage juridique, des solutions qui seront réservées aux communes qui refuseront ce service dans une Communauté qui, majoritairement, le souhaitera.

Il rejoint également les propos de Mme Solange IZARD sur l'inopportunité d' « anticiper » un désengagement de l'Etat.

**M Didier Aldebert, Vice-Président**, estime pour sa part que devant l'inéluctabilité du désengagement de l'Etat sur cette mission (déjà palpable aujourd'hui), il est du devoir des élus d'anticiper ce changement.

**M Lucien TARANTOLA** fait part du rôle important du relationnel entre l'instructeur et le Maire, signataire des PC.

**M Patrick TARRIUS, Vice Président**, précise que ce relationnel sera préservé et renforcé puisque le SyCoT propose un service de grande proximité. Il précise d'ailleurs que le Maire restera la seule personne compétente pour signer les permis.

**M Raymond VIE** s'interroge sur la possibilité d'instaurer ce service non pas par Communauté mais par Commune.

**M le Président** précise les raisons de ce choix d'une mise en place du service par « bloc de communauté » (Cf. étude).

**M le Président** précise que tout ces éléments de débat, particulièrement riche, sur l'instauration d'un service Instructeur des permis de construire au sein du SyCoT» devront constituer le socle du débat au sein de chaque Communauté.

C'est justement parce que le débat n'est ni simple, ni déjà conclu, qu'il est nécessaire que les élus l'entreprennent dans leur Communauté.

Pour clarifier le vote, **M le Président** propose de voter point par point la délibération n°2009-15 :

- Point 1 : Proposition de rejet de la piste « le SyCoT comme outil pour es opérations d'aménagement des Communes et des Communautés »

**Unanimité**

- Point 2 : Proposition de validation de la piste « le SyCoT comme outil pour l'AMO aux Communes et aux Communautés pour l'élaboration de leur document d'urbanisme » avec mise ne œuvre opérationnelle d'ici Mars 2010.

**Unanimité**

- Point 3 : proposition de solliciter les Communautés pour organiser, au sein de leur Conseil Communautaire, un débat sur l'opportunité de la mise en place d'un service « Instruction des PC » au sein du SyCoT. Le SyCoT ne prononce pas d'avis sur cette piste.

**Unanimité**

**La délibération n°2009-15 est donc approuvée à l'unanimité.**

## **5. « Volet Littoral »**

---

**M le Président** cède la parole à Jean-Francois Roussouly en charge de ce dossier.

**M Jean-François ROUSSOULY** présente le dossier.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Jean Francois ROUSSOULY précise :

- Suite à la délibération de prescription du 16 juin, il a été procédé à l'ensemble des formalités légales de publicité et de notification.

- D'un point de vue financier, la Région et le Département ont répondu favorablement à notre demande de financement. Le cofinancement de la part de l'Etat, directement auprès du Ministère, est en cours de négociation.

**M Gérard CRIBAILLET** se dit satisfait que l'ensemble du territoire, littoral et rétro-littoral, puisse participer, financièrement et politiquement, à l'élaboration d'un document aussi important concernant son littoral.

a. Validation de la Phase I

**M Jean-Francois Roussouly** rappelle que cette phase consistait à recenser et analyser l'ensemble des études existantes exploitables dans le cadre de l'élaboration du volet littoral. La liste des études recensées et analysées est présentée dans la note de synthèse.

Cet exercice répond à l'exigence d'un volet littoral du SCOT opérationnel : ne pas refaire les études qui existent déjà mais au contraire en tirer partie.

Au delà de la liste des études, cette phase a révélé deux « types » de données manquantes :

- l'absence de chiffrage précis de fréquentation touristique par site
- l'absence d'étude précise de la faune marine de nos côtes

Pour le premier point, ces données seront complétées par les chiffres transmis par le Comité départemental du tourisme et les études de fréquentation réalisées sur les sites Natura 2000.

Pour le second point, en accord avec les partenaires, l'apport du SCoT sur ce type de données se limitera à « synthétiser » les données existantes, même si elles sont parcellaires et par la suite, à les compléter par les données issues du lancement prochain de l'Etude Natura 2000 en mer.

Pour information, M Jean-Francois ROUSSOULY précise que cette phase a été validée en Bureau syndical et en Comité technique de suivi qui rassemble l'ensemble des communes et des partenaires.

En l'absence de question, **M. le Président** soumet la délibération n°2009-16 au vote.

**La délibération 2009-16 est approuvée à l'unanimité.**

b. Phase II (calendrier)

**M Jean-Francois ROUSSOULY** présente ensuite le calendrier de la phase à venir, phase II- « Elaboration du DIAGNOSTIC »

Il précise que l'objet de cette phase n'est pas de réaliser un diagnostic exhaustif sur tout le territoire mais de faire un diagnostic qui permette d'isoler les zones et les points à enjeux.

Le calendrier et la méthode ne soulève pas d'observation particulière.

c. Groupe de concertation

**M Jean-François ROUSSOULY** rappelle que lors de la délibération du 16 juin 2009, le Comité syndical a décidé de constituer un premier cercle de concertation avec les usagers du littoral. La délibération, après en avoir tracé

les grandes lignes, donnait au Bureau le soin d'établir précisément la liste de ce groupe. Cette liste a été jointe à la note de synthèse.

La constitution du groupe de concertation ne soulève pas d'observation particulière.

## **6. Finances : Décisions modificatives**

---

**M le Président** cède la parole à Patrick TARRIUS, Vice-Président en charge des Finances.

**M Patrick Tarrius** expose l'objet de ce point à l'ordre du jour.

Après 9 mois d'exécution budgétaire, les finances du SyCoT ont évolué conformément aux prévisions qui avaient été présentés lors du vote du Budget.

Toutefois, à la demande du percepteur, il s'avère nécessaire d'effectuer des mouvements de compte à compte pour répondre à des impératifs de « technique comptable ».

Il s'agit notamment de :

- faciliter l'exécution comptable de notre décision d'amortissement des subventions (délibération du Conseil Communautaire du 4 Novembre 2008) en mouvementant certains comptes
- rectifier une erreur matérielle (différence de mille euros) entre la somme inscrite en amortissement des frais d'études en section de fonctionnement (dépenses) et en section d'investissement (recettes)

Le projet de délibération a reçu l'avis favorable du percepteur.

En l'absence de question, le Président soumet la délibération n°2009-14 au vote.

**La délibération 2009-14 est approuvée à l'unanimité.**

## **7. PNR de la Narbonnaise en Méditerranée**

---

**M le Président** cède la parole à Jean-Francois Roussouly en charge de ce dossier.

**M. Jean-Francois Roussouly** présente le dossier.

### a. Renouvellement de la Charte : approbation de la Charte

**M Jean-Francois ROUSSOULY** présente les grandes lignes de la Charte qui concerne le SCoT et le SyCoT.

Il tient également à faire part au Comité du travail particulièrement efficace et constructif de M SEVCIK, Président du PNR, qui a su mener cette étape avec patience et persévérance.

La présente Charte est soumise au vote d'approbation du Comité syndical.

En l'absence de question, M. le Président soumet la délibération n°2009-17 au vote.

**La délibération 2009-17 est approuvée à l'unanimité**

b. Convention de partenariat PNR/SYCOT

**M Jean-Francois Roussouly** informe le Comité, qu'en parallèle de l'élaboration de la Charte, le PNR et le SyCoT ont travaillé sur la rédaction d'une charte de partenariat pour coordonner leurs interventions sur leur périmètre commun.

Le projet de convention a été joint à la note de synthèse.

**M Jean-Francois Roussouly** précise qu'en reconnaissant mutuellement les missions et les domaines d'intervention de chacun, cette convention permet de passer d'une phase de « concurrence » entre ces structures à une phase de « complémentarité », au bénéfice des élus et des communes.

**M Valery BENOIT** s'inquiète de la terminologie employée dans le préambule de la Charte. Il craint d'y voir un risque de « dépassement » des missions du PNR au delà de ses compétences légales.

**M Lucien TARANTOLA** ne partage pas cette lecture qu'il juge « extensive » et s'étonne par ailleurs de l'intérêt pour cette convention d'un délégué syndical issu d'une Commune qui s'est prononcée contre l'entrée dans le Parc et de ce fait qui n'est pas concernée par cette Charte.

Après débat, **M le Président** met la proposition d'amendement de M Valery BENOIT au vote.

Par 48 voix contre 1, la proposition d'amendement est rejetée.

En l'absence de nouvelle question, M. le Président soumet la délibération n°2009-18 au vote.

**La délibération 2009-18 est approuvée par 48 voix contre 1.**

Après avoir remercié les membres du Comité Syndical de leur attention et de leur participation, M. le Président lève la séance à 19h40.